

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 728

27 avril 2007

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| ABN AMRO Investment Funds S.A. | 34902 | Kop Maeder Egli S.A. | 34938 |
| Aerium Aigle S.à r.l. | 34928 | Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A. ... | 34925 |
| Amorim Investments III S.A. | 34917 | LDW Distribution SA | 34925 |
| Bi-Lu-Fer S.A. | 34936 | Lunala Investments S.A. | 34943 |
| Brookfield Holdings (Luxembourg) S.A. | 34900 | Mafralux S.à r.l. | 34898 |
| Champy S.A. | 34898 | Mantua Food Services S.A. | 34935 |
| CWG Holdings (Luxembourg) S.A. | 34900 | Matijal Conseil | 34898 |
| Delvino S.A. | 34942 | Messageries du Livre S.à.r.l. | 34922 |
| Don Quijote II Santina Pacio S.à r.l. | 34937 | Miscanthus-Nawaro-Innovations S.A. | 34930 |
| Duet Trust and Fiduciary Services S.A. .. | 34936 | Morley International Fund | 34932 |
| Duet Trust and Fiduciary Services S.A. .. | 34933 | Myriam S.A. | 34942 |
| El Nuevo Treasury Investments S.A. | 34907 | Myriam S.A. | 34943 |
| Equity Special Situations V (Luxembourg) S.A. | 34939 | Neue HECRO GmbH | 34927 |
| Générale Alimentaire Franco-Luxembour- geoise S.A. | 34944 | Nicoletta International S.A. | 34927 |
| GKV Holding S.A. | 34941 | Optimax Invest s.à r.l. | 34920 |
| H2O Land S.à r.l. | 34933 | Overland Trust Corporation S.A. | 34901 |
| Helvetia Patria Fund | 34919 | Philips International Finance S.A. | 34922 |
| HG Constructions G.m.b.H. | 34944 | Pool Acquisition S.A. | 34933 |
| HLWG Two TRS | 34902 | Rufus Holding S.A. | 34936 |
| Immoatlas S.A. | 34932 | Selene Participations S.A. | 34933 |
| Immo-Charlotte S.A. | 34932 | SKM S.A. | 34943 |
| ING RPFBB Soparfi A S.à r.l. | 34941 | SKM S.A. | 34944 |
| ING RPFBB Soparfi B S.à r.l. | 34941 | Son-Export International S.A. | 34930 |
| ING RPFBB Soparfi C S.à r.l. | 34938 | TOA (Lux) S.A. | 34922 |
| ING RPFBB Soparfi Finco S.à r.l. | 34928 | Unirack Western Group S.A. | 34934 |
| Innovation Food Services S.A. | 34935 | UnoEuro S.A. | 34912 |
| Kenai Investments S.à r.l. | 34942 | Vienada Investments S.à r.l. | 34902 |
| | | Vontobel Fund | 34927 |
| | | WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l. .. | 34939 |

Mafralux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 65, rue Robert Schumann.
R.C.S. Luxembourg B 83.779.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 février 2007.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034559/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03470. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Matijal Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 88.819.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 février 2007.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034560/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03474. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Champy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 124.058.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHAMPY S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2006, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle Donadio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Antonio Mazzotta, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million sept cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 1.786.000,-), par apport de 1.500 actions de la société PREMEX S.A. et création de 17.550 actions supplémentaires d'une valeur nominale de EUR 100,-.

2.- Modification subséquente de l'article V des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société a un capital social de un million sept cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 1.786.000,-) représenté par 17.860 actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, entièrement libéré.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million sept cent cinquante-cinq mille euros (EUR 1.755.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million sept cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 1.786.000,-) par la création et l'émission de dix-sept mille cinq cent cinquante (17.550) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des dix-sept mille cinq cent cinquante (17.550) actions nouvelles l'actionnaire unique la société CVM S.A., une société anonyme ayant son siège à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Souscription libération

Est ensuite la société CVM S.A., prédésignée,

ici représentée par Monsieur Pierre Mestdagh, prénommé,

en vertu de la procuration dont mention ci-avant,

laquelle par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à dix-sept mille cinq cent cinquante (17.550) actions nouvellement émises, et déclare libérer les actions par apport en nature consistant en:

- mille cinq cents (1.500) actions de la société PREMEX S.A., ayant son siège à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, représentant quinze pour cent (15%) des actions de ladite société PREMEX S.A.

Cet apport ainsi que les modes d'évaluation adoptées sont décrits dans un rapport établi par Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en date du 29 décembre 2006, qui contient les indications prévues à l'article 26-1 (3) de la loi et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article V des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à un million sept cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 1.786.000,-) divisé en dix-sept mille huit cent soixante (17.860) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Demande en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature de 15% des actions émises d'une société de capitaux ayant siège dans un pays membre de l'Union Européenne, et compte tenu du fait que la Société a acquis avant les présentes 85% des actions émises de la même société, de sorte qu'elle détient maintenant plus de 65% des actions, les comparants requièrent conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Donadio, A. Mazzotta, P. Mestdagh, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 janvier 2007, vol. 440, fol. 74, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007035159/242/82.

(070031363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Brookfield Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,

(anc. CWG Holdings (Luxembourg) S.A.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.829.

In the year two thousand seven, on the nineteenth of January,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CWG HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, established in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 96 829, incorporated by deed enacted on the 23rd of October 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1280 of December 2nd, 2003.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 4,000 (four thousand) Ordinary Shares, each of them of USD 10 (ten), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the title of the corporation, to be changed into BROOKFIELD HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.

2.- Amendment of Article 1 of the by-laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the title of the corporation, from CWG HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. into BROOKFIELD HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article one of the Articles of Incorporation, to read as follows:

« **Art. 1.** The company has been incorporated under the name of BROOKFIELD HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CWG HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 96.829, constituée suivant acte reçu le 23 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1280 du 2 décembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 4.000 (quatre mille) parts sociales ordinaires, de USD 10,- (dix) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en BROOKFIELD HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.
- 2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de CWG HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. en BROOKFIELD HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article un des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société existe sous la dénomination de BROOKFIELD HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, vol. 157S, fol. 49 , case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007035222/211/82.

(070031275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Overland Trust Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 41.282.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue le 19 février 2007*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de OVERLAND TRUST CORPORATION SA (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de remplacer LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED par CAS SERVICES SA, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société

- de remplacer INTERMAN SERVICES LIMITED par TCG GESTION SA, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur

- de remplacer TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED par CMS MANAGEMENT SERVICES SA, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, ayant son siège social au Citco Building, Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands de sa fonction d'administrateur

- de procéder à la nomination DE LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur

L'ensemble des mandats expire le 6 avril, 2009

Luxembourg, le 19 février 2007.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Administrateur-Délégué

Signatures

Référence de publication: 2007034993/710/28.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05286. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.**Vienada Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.609.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 25 janvier 2007:

- Ancienne situation associé unique détenant 250 parts sociales:

ECOREAL S.A.

- Nouvelle situation associé unique:

| | Parts sociales |
|--|-------------------|
| VULGARIS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 122.816, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte | 250 |
| Total: | 250 |

Luxembourg, le 14 février 2007.

Pour avis sincère et conforme

VIENADA INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007034568/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04484. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

ABN AMRO Investment Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 38.239.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006

1. Acceptation de la démission de M. Richard Goddard avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet au 8 décembre 2006.

2. Co-optation en son remplacement de M. Wayne Dove avec adresse professionnelle au 99-107 De Entree, NL-1101 HE, Amsterdam, aux fonctions d'administrateur, avec effet au 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

S. Leinkauf-Schiltz

Référence de publication: 2007034590/44/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06256. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

HLWG Two TRS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.626.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- H2 LENDER (GER) QRS 14-105, INC., une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 19808 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 2711 Centerville Road, ici représentée par Mademoiselle Cécile Diverchy, employée privée, demeurant professionnellement à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 février 2007.

2.- H2 LENDER (GER) QRS 15-92, INC., une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 19808 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 2711 Centerville Road, ici représentée par Mademoiselle Cécile Diverchy, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 février 2007.

3.- H2 LENDER (GER) QRS 16-101, INC., une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 19808 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 2711 Centerville Road, ici représentée par Mademoiselle Cécile Diverchy, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 février 2007.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de toutes celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut consentir des prêts aux sociétés dans lesquelles elle participe ou qu'elle détient directement ou indirectement. Elle peut aussi, avancer des sommes d'argent ou octroyer des crédits, se porter garante, procéder au payer d'indemnités en application de conventions de garanties portant sur des sommes d'argent, ou à l'exécution de contrats ou d'obligations contractuelles pour le compte de toute société dans laquelle elle participe ou qu'elle détient directement ou indirectement.

La société peut en outre se porter garante pour, ou reprendre à son compte de quelque façon que ce soit le paiement de toute somme prêtée ou avancée, ou encore de dettes contractées par toute société dans laquelle elle participe ou qu'elle détient directement ou indirectement et assister ces dernières sociétés de façon qui lui semble appropriée, pour autant que cette activité soit conforme à son objet social.

La société peut également, dans les conditions qui lui semblent appropriées, emprunter, lever des fonds ou se porter garante de dettes notamment en procédant à l'émission d'obligations, de titres obligataires (à durée déterminée ou indéterminée) d'hypothèques, ou toutes autres garanties, financées ou basées sur tout ou partie du patrimoine de la société, notamment le capital non libéré ou non grevé par de telles garanties (et selon les conditions liées au privilège de chaque dette ou autre), qui pèsent sur la société.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de HLWG Two TRS.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- H2 LENDER (GER) QRS 14-105, INC, prénommée, cent quatre-vingt-cinq parts sociales | 185 |
| 2.- H2 LENDER (GER) QRS 15-92, INC, prénommée, deux cents parts sociales | 200 |
| 3.- H2 LENDER (GER) QRS 16-101, INC, prénommée, cent quinze parts sociales | 115 |
| Total: cinq cents parts sociales | 500 |

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à quatre.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Madame Yvonne Cheng, employée privée, née en Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), le 5 mai 1976, demeurant à 08003 Cherry Hill, New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), 24 North Green Acre Drive,

b) Monsieur Edward La Puma, employé privé, né à New-York (Etats-Unis d'Amérique), le 29 novembre 1972, demeurant à 07928 Chatham, New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), 44 Wynwood Road,

c) Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anwers (Belgique), le 28 février 1954, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri,

d) Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, né à Marrakech, (Maroc), le 10 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

La société est valablement engagée, en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de Madame Yvonne Cheng ou Monsieur Edward La Puma, soit par la signature de Monsieur Christophe Blondeau ou de Monsieur Nour-Eddin Nijar conjointement avec Madame Yvonne Cheng ou Monsieur Edward La Puma.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of February,

Before Us Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

1.- H2 LENDER (GER) QRS 14-105, INC, a company existing under the laws of the State of Delaware, with registered office in 19808 Wilmington, Delaware (United States of America), 2711 Centerville Road,

represented here by Ms Cécile Diverchy, private employee, residing professionally in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer,

by virtue of a proxy under private seal given on 15 February 2007.

2.- H2 LENDER (GER) QRS 15-92, INC, a company existing under the laws of the State of Delaware, with registered office in 19808 Wilmington, Delaware (United States of America), 2711 Centerville Road,

represented here by Ms Cécile Diverchy, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 15 February 2007.

3.- H2 LENDER (GER) QRS 16-101, INC, a company existing under the laws of the State of Delaware, with registered office in 19808 Wilmington, Delaware (United States of America), 2711 Centerville Road,

represented here by Ms Cécile Diverchy, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 15 February 2007.

Said proxies, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing party has established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed between the owners of the shares created hereinafter and of all those that may be created subsequently a limited liability company, to be governed by the corresponding legislation and by the present memorandum and Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest. The corporation may advance money or give credit to any affiliated company, give guarantees or indemnities for the payment of money guarantees or the performance of contracts or obligations by affiliated companies.

The corporation may also secure or undertake in any way the repayment of money lent or advanced to or the liabilities incurred by affiliated companies, and otherwise to assist affiliated companies in any way as may be thought fit.

The corporation may borrow, raise money or secure obligations in such manner and on such terms as may seem expedient, including the issue of debentures, debenture stock (perpetual or terminable), bonds, mortgages or any other securities, founded or based upon all or any of the property and rights of the company, including its uncalled capital, or without any such security, and upon such terms as to priority or otherwise, as may be thought fit by the company.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The name of the company shall be HLWG Two TRS.

Art. 4. The company shall be formed for an unlimited duration.

It shall commence on the date of its constitution.

Art. 5. The registered office shall be established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place by common agreement between the partners.

Art. 6. The company capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) shares each with a value of twenty-five euros (EUR 25.00).

The five hundred (500) shares in the company have been subscribed as follows:

| | |
|---|-----|
| 1.- H2 LENDER (GER) QRS 14-105, INC, previously named, one hundred eighty-five shares | 185 |
| 2.- H2 LENDER (GER) QRS 15-92, INC, previously named, two hundred shares | 200 |
| 3.- H2 LENDER (GER) QRS 16-101, INC, previously named, one hundred fifteen shares | 115 |
| Total: five hundred shares | 500 |

All the shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00), is as of now freely available to the company, and the partners acknowledge expressly that this is so.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

The document of appointment shall lay down the extent of the powers and the duration of the term of office of the manager(s).

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Exceptionally, the first financial year shall commence on the date of the constitution of the company and end on the thirty-first day of December two thousand and seven.

Art. 14. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 15. Any partner may consult the inventory and the balance sheet at the company's registered office.

Art. 16. The balance sheet surplus, after deduction of the charges incumbent on the company, amortisation and depreciation considered necessary or worthwhile by the partners, shall constitute the company's net profits.

After payment into the statutory reserve, the balance shall be freely at the disposal of the meeting of the partners.

Art. 17. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 18. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Evaluation of costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges in any form whatsoever incumbent on the company or for which it is liable by reason of its constitution is valued at one thousand five hundred euros (EUR 1,500.00).

Extraordinary General Meeting

Thereupon the partners, representing the entire capital of the company, held an extraordinary general meeting and unanimously adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at four.
2. Are appointed as manager for an unlimited period:
 - a) Mrs Yvonne Cheng, private employee, born in Pennsylvania (United States of America), on 5 May 1976, residing in 08003 Cherry Hill, New Jersey (United States of America), 24 North Green Acre Drive,
 - b) Mr Edward La Puma, private employee, born in New-York (United States of America), on 29 November 1972, residing in 07928 Chatham, New Jersey (United States of America), 44 Wynwood Road,
 - c) Mr Christophe Blondeau, private employee, born in Antwerp (Belgium), on 28 February 1954, residing professionally in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri,
 - d) Mr Nour-Eddin Nijar, private employee, born in Marrakech (Morocco), on 10 September 1952, residing professionally in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

The company is validly committed in all circumstances either by the sole signature of Mrs Yvonne Cheng or Mr Edward La Puma, or by the signature of Mr Christophe Blondeau or Mr Nour-Eddin Nijar jointly with Mrs Yvonne Cheng or Mr Edward La Puma.

3. The address of the company is fixed at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: C. Diverchy, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, vol. 32CS, fol. 8, case 5. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007035037/227/235.

(070030668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

El Nuevo Treasury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 124.628.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama), représentée par Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 4,

ici représentée par Monsieur Otis Claeys, comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 février 2007.

2.- GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, représentée par Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 3,

ici représentée par Monsieur Otis Claeys, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 février 2007.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EL NUEVO TREASURY INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille huit.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions | 99 |
| 2.- GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prénommée, une action | 1 |
| Total: cent actions | 100 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Otis Claeys, comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c) Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

REVILUX S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

5.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of February,
Before Us Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

1.- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., having its registered office in Panama-City (Republic of Panama), represented by Mr Jean Faber, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

by virtue of a general power of attorney, deposited with the minutes of notary Robert Schuman, residing in Differdange, by deed of 3 February 1998, registered in Esch-sur-Alzette, on 5 February 1998, volume 833, folio 9, case 4,

here represented by Mr Otis Claeys, accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

by virtue of a proxy given under private seal on 12 February 2007,

2.- GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., having its registered office in Panama-City,

represented by Ms Jeanne Piek, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

by virtue of a general power of attorney, deposited with the minutes of notary Robert Schuman, residing in Differdange, by deed of 3 February 1998, registered in Esch-sur-Alzette, on 5 February 1998, volume 833, folio 9, case 3,

here represented by Mr Otis Claeys, previously named,

by virtue of a proxy given under private seal on 12 February 2007.

The aforementioned proxies, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties, represented as stated hereabove, have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of EL NUEVO TREASURY INVESTMENTS S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00), divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten euro (EUR 310.00) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the individual signature of the chairman of the board or by the joint signatures of any two directors.

Art. 6. The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

The chairman of the board is appointed for the first time by the extraordinary general meeting.

Art. 7. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Tuesday of the month of June at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 12. The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

1) The first fiscal year shall begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand and seven.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and eight.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

| | |
|--|-----|
| 1.- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., previously named, ninety-nine shares | 99 |
| 2.- GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., previously named, one share | 1 |
| Total: one hundred shares | 100 |

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about two thousand euro (EUR 2,000.00).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

- a) Mr Otis Claeys, accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- b) Mr Jean Faber, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- c) Ms Jeanne Piek, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

3.- Has been appointed auditor:

REVLUX S.A., having its registered office in L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and twelve.

5.- The registered office of the company is established in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: O. Claeys, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, vol. 32CS, fol. 8, case 2. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007035036/227/275.

(070030681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

UnoEuro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8265 Mamer, 55, rue François Trausch.

R.C.S. Luxembourg B 124.616.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of January.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

The public limited liability company (société anonyme) ZitLux HOLDING S.A. having its registered office in L-8265 Mamer, 55, rue Francois Trausch,

here represented by Mr Guy Lanners, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue a proxy given in Mamer, on January 17th, 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person, acting as here above stated, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The said appearing party, represented as foresaid, has established as follows the Articles of Incorporation of a company under the form of a public limited liability company (société anonyme), as follows:

Title 1: Form, Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

Art. 1. There is hereby organized public limited liability company (société anonyme), the name of which shall be UnoEuro S.A.

The said company shall have its registered office in the municipality of Mamer.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The company has as principal objects the webhosting and other It-services.

The company can make acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) represented by 310 (three hundred and ten) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.

All the shares shall be in bearer form or in registered form at the Shareholder's request.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2: Management and supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum six years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telefax, or visio conference being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors elects a chairman among its members and may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of any two directors whereof the signature of the Board of Director's delegate.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3: General meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the 1st Wednesday of June at 4.30 p.m. at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and

replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4: Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on 1st January and end on 31st December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5: General provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2007.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed and fully paid up in cash by ZitLux HOLDING S.A, prenamed, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately EUR 1,750.-.

Extraordinary general meeting

Here and now, the sole shareholder, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, has decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is at 55, rue Francois Trausch, L-8265 Mamer.

The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of the registered office.

2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

a) Ms Charlotte Kromand, Housewife, born in Odense (Denmark) on July 18, 1963, residing at 55, rue Francois Trausch, L-8265, Luxembourg.

b) Mr Lars Kromand, Businessman, born in Skanderborg (Denmark), October 30, 1966, residing at Sølystvej 24, 8660 Skanderborg, Denmark.

c) Mr Torben Rasmussen, Businessman, born in Aarhus, (Denmark) on March 26, 1960, residing at 11, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer, Luxembourg.

Mr Torben Rasmussen is also elected as Chairman.

4) Is appointed as statutory auditor:

- FIDUCONCEPT S.à r.l., a company having its registered office in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse (R.C.S. Luxembourg B 38.136.)

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.

6) Mr Lars Kromand prenamed, is appointed as managing director, all powers are delegated to him there to.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Eich, in the Office, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the appearing party, acting as here above stated, known to the notary by surname, name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Paul Decker notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société anonyme ZitLux HOLDING S.A ayant son siège social à L-8265 Mamer, 55, rue Francois Tausch, ici représentée par Monsieur Guy Lanners, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Mamer le 17 janvier 2007.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Titre 1^{er} : Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination sera UnoEuro S.A.

Cette société aura son siège social dans la commune de Mamer.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour principal objet le webhosting et autres services de l'IT.

La société peut prendre des intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre 2: Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, ou visioconférence étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou visioconférence. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président et pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil d'Administration, soit par la signature collective de deux administrateurs dont celle du délégué du Conseil d'Administration.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre 3: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} mercredi de juin à 16.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre 4: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre 5: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été intégralement libérées par l'associée unique ZitLux SA, prénommée, par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.750,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, représentant l'intégralité du capital et se reconnaissant dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée au 55, rue Francois Trausch, L-8265 Mamer.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaire aux comptes à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Ms Charlotte Kromand, femme au foyer, née à Odense (Danemark) le 18 juillet 1963, demeurant à 55, rue Francois Trausch, L-8265, Luxembourg.

b) Mr Lars Kromand, Homme d'Affaires, né à Skanderborg (Danemark), 30 octobre 1966, demeurant à Sølystvej 24, 8660 Skanderborg, (Danemark).

c) Mr Torben Rasmussen, Homme d'Affaires, né à Aarhus, (Danemark) le 26 mars 1960, demeurant à 11, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer, Luxembourg.

Monsieur Torben Rasmussen est aussi élu en tant que Président du Conseil.

4) Est nommée commissaire aux comptes:

- La société FIDUCONCEPT S.à r.l., avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse (R.C.S. Luxembourg B 38.136.)

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2012.

6) Mr Lars Kromand, préqualifié, est nommé administrateur-délégué, avec tous les pouvoirs lui étant déléguées à cet effet.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, dûment représentés, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'Étude, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, agissant ainsi qu'il a dit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Lanners, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 65, case 4. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 janvier 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007035094/206/275.

(070030546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Amorim Investments III S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.526.

In the year two thousand and seven, on the fifth of February.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AMORIM INVESTMENTS III S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated by deed of the undersigned notary on January 11, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

I. The meeting was presided by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg. Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at Junglinster, was appointed as secretary and Mr David Sana, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, was appointed as scrutineer.

II. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held, are shown on an attendance list which is signed by the proxy-holders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed and kept by the undersigned notary. As it appears from said attendance list, all three hundred and ten (310) Ordinary Shares and all ninety-nine thousand six hundred and ninety (99,690) Preferred Shares in issue in the Company are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

Sole resolution

To amend articles 15.2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«15.2 The Preferred Shareholders have a preferential right to receive payments of 99.97% of the net revenues (interests net of withholding tax, capital gains net of withholding tax, Forex gains net of withholding tax, etc.) paid to the Company and stemming from (1) any agreements directly or indirectly connected to any investments in gold or (2) any direct / indirect investments in gold, made by or entered into by the Company after deduction of all its expenses (except Luxembourg income taxes), of its Forex losses and of its amortizations, less amount allocated to the reserve required by law (the «Preferred Dividends»). In case such Preferred Dividend is, for whatever reason, not paid out to the Preferred Shareholder(s), the Preferred Dividend payable may be carried forward to the next financial years.»

3. All the shareholders further declare that they perfectly know the agenda of the meeting so that it can validly be held without convening notices.

III. After deliberation the shareholders of the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The shareholders of the Company unanimously resolved to amend article 15.2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«15.2 The Preferred Shareholders have a preferential right to receive payments of 99.97% of the net revenues (interests net of withholding tax, capital gains net of withholding tax, Forex gains net of withholding tax, etc.) paid to the Company and stemming from (1) any agreements directly or indirectly connected to any investments in gold or (2) any direct / indirect investments in gold, made by or entered into by the Company after deduction of all its expenses (except Luxembourg income taxes), of its Forex losses and of its amortizations, less amount allocated to the reserve required by law (the «Preferred Dividends»). In case such Preferred Dividend is, for whatever reason, not paid out to the Preferred Shareholder(s), the Preferred Dividend payable may be carried forward to the next financial years.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at eight hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, herewith states that at the request of the appearing persons, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day indicated at the beginning of the deed.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le cinq février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AMORIM INVESTMENTS III S.A. (la «Société»), une société anonyme dont le siège social est situé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant un acte du notaire soussigné du 11 janvier 2007, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

I. L'assemblée a été présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, résidant professionnellement à Luxembourg. Monsieur Alain Thill, employé privé, résidant professionnellement à Junglinster, a été désigné secrétaire et Monsieur David Sana, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, a été désigné scrutateur.

II. Le président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues sont mentionnés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte et conservée par le notaire instrumentant.

Comme indiqué sur ladite liste de présence, les trois cent dix (310) Actions Ordinaires et quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (99.690) Actions Préférentielles émises par la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur le point mentionné à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Résolution unique

Modifier les dispositions l'article 15.2 des statuts de la société comme suit:

«15.2 Les Actionnaires Préférentiels jouissent d'un droit préférentiel de percevoir 99,97 % des revenus nets (intérêts nets d'impôt retenu à la source, plus-values nettes d'impôt retenu à la source, gains Forex nets d'impôt retenu à la source, etc.) versés à la Société et provenant de (1) tout contrat ayant un lien direct ou indirect avec tout investissement en or

ou (2) tout investissement direct ou indirect en or, fait ou conclu par la Société après déduction de toutes ses dépenses (à l'exception de l'impôt sur le revenu luxembourgeois), de ses pertes Forex et de ses amortissements, moins les sommes affectées à la réserve légale (les «Dividendes Préférentiels»). Si, pour quelque motif que ce soit, lesdits Dividendes Préférentiels ne sont pas versés aux Actionnaires Préférentiels, le Dividende Préférentiel dû pourra être reporté sur l'année fiscale suivante.»

3. Tous les actionnaires déclarent en outre connaître parfaitement l'ordre du jour de l'assemblée de sorte qu'elle peut se tenir valablement sans avis de convocation.

III. Après délibération, les actionnaires de l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé à l'unanimité de modifier les dispositions de l'article 15.2 des statuts de la société comme suit:

«15.2 Les Actionnaires Préférentiels jouissent d'un droit préférentiel de percevoir 99,97% des revenus nets (intérêts nets d'impôt retenu à la source, plus-values nettes d'impôt retenu à la source, gains Forex nets d'impôt retenu à la source, etc.) versés à la Société et provenant de (1) tout contrat ayant un lien direct ou indirect avec tout investissement en or ou (2) tout investissement direct ou indirect en or, fait ou conclu par la Société après déduction de toutes les dépenses de la société (à l'exception de l'impôt sur le revenu luxembourgeois), de ses pertes Forex et de ses amortissements, moins les sommes affectées à la réserve légale (les «Dividendes Préférentiels»). Si, pour quelque motif que ce soit, lesdits Dividendes Préférentiels ne sont pas versés aux Actionnaires Préférentiels, le Dividende Préférentiel dû pourra être reporté sur l'année fiscale suivante.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou commissions de quelque nature que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence de l'augmentation de son capital social sont estimés à huit cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate que, sur demande des parties comparantes, le procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Thill, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2007, vol. 541, fol. 1, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007034913/231/110.

(070030640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Helvetia Patria Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 87.256.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue au siège social de la société le mardi 30 janvier 2007 à 11.00 heures

Résolution 5

L'Assemblée décide de ré-élire MM. John Noorlander (Président), Rolf-Dieter Brennemann, Hans Hofstetter et Antonio Minichiello au poste d'administrateur pour la période prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Résolution 6

L'Assemblée décide d'élire ERNST & YOUNG S.A., réviseur d'entreprises pour la période prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007034573/3085/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Optimax Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Nickels.

R.C.S. Luxembourg B 124.553.

STATUTS

L'an deux mille sept, le treize février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) Monsieur Philippe Bermes, ingénieur, né à Luxembourg le 27 mai 1967, demeurant à L-4985 Sanem, 6, rue des Pommiers.

2) Monsieur Jean-Claude Merjai, chef-comptable, né à Differdange le 7 janvier 1960, demeurant à L-4398 Pontpierre, 7, am Armschlag.

3) Monsieur Claude Lang, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 12 octobre 1953, demeurant à L-3733 Rumelange, 45, Cité Kiirchbiereg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de OPTIMAX INVEST s.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. Par ailleurs, la société pourra acquérir toutes valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes activités commerciales, mobilières, immobilières, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-dessus mentionnés.

La société pourra encore s'intéresser par voie de financement, de participation ou de toute autre manière dans toute affaire, entreprise ou société, tant luxembourgeoise qu'étrangère, ayant un objet analogue, similaire ou connexe au sien ou qui sont de nature à en favoriser le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à soixante mille euros (€ 60.000,-), divisé en six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | Parts sociales |
|---|-------------------|
| 1) Monsieur Philippe Bermes, préqualifié, deux cents | 200 |
| 2) Monsieur Jean-Claude Merjai, préqualifié, deux cents | 200 |
| 3) Monsieur Claude Lang, préqualifié, deux cents | 200 |
| Total: six cents | 600 |

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante mille euros (€ 60.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille six cents euros (€ 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Philippe Bermes, préqualifié;
 - b) Monsieur Jean-Claude Merjai, préqualifié;
 - c) Monsieur Claude Lang, préqualifié.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.
- 3.- Le siège social est fixé à L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Bermes, J.-C. Merjai, C. Lang, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 15 février 2007, vol. 437, fol. 64, case 7. — Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 février 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007034506/236/113.

(070029750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

TOA (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 81.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour TOA LUX SA

ECOGEST SA

Signature

Référence de publication: 2007034610/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB04997. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Messageries du Livre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 5, rue Frédérique Guillaume Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 53.763.

En date du 31 décembre 2006 le conseil de gérance a pris les décisions suivantes:

1. Monsieur Christian Schock démissionne de ses fonctions de directeur général en date du 31 décembre 2006.
2. Monsieur Jérôme Trigano est nommé avec effet au 1^{er} janvier 2007 directeur général en remplacement de Monsieur Christian Schock avec les mêmes pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société lors de la conduite des affaires.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2006.

J. Funck / P. Wüst / M. Voegeli / C. Schock.

Référence de publication: 2007034598/1539/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04968. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Philips International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 7.334.

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PHILIPS INTERNATIONAL FINANCE S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 7.334), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 15 juillet 1966, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 114 du 31 août 1966, (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 680 du 2 juillet 2004.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Guy Kettmann, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutatrice Madame Fanny Marx, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Suppression du texte actuel de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

2) Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. La durée du mandat est de trois ans.»

3) Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration choisira en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.»

4) Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

5) Modification de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

6) Modification de l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur toutes les actions représentant l'entière du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding tel que défini par la loi du 31 juillet 1929.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

« **Art. 11.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. La durée du mandat est de trois ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration choisira en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 16 des statuts comme suit:

« **Art. 16.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 23 des statuts comme suit:

« **Art. 23.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Kettmann, C. Day-Royemans, F. Marx, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2006, vol. 909, fol. 60, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007034528/239/145.

(070029864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.340.000,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.456.

—
EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 2 mars 2003 que le réviseur d'entreprise est le suivant, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2003:

Réviseur d'entreprises:

DELOITTE S.A., une société anonyme, inscrite au registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Bertrange, le 12 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Directeur

Référence de publication: 2007034986/556/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03973. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

LDW Distribution SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 50.750.

—
L'an deux mille sept, le douze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUSINESS, EVENTS, CONSULTING, SALES, SOLUTIONS S.A., en abrégé B.E.C.S.S. S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.750, constituée originellement sous la dénomination de FACIT DATA PRODUCTS S.A., suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 334 du 22 juillet 1995,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 147 du 21 janvier 2006, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en BUSINESS, EVENTS, CONSULTING, SALES, SOLUTIONS S.A., en abrégé B.E.C.S.S. S.A., ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Walter, administrateur de sociétés, demeurant à B-4053 Embourg, 2b, rue des Anneux, (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en LDW DISTRIBUTION SA et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Transfert du siège social à L-1840 Luxembourg, 11a, boulevard Joseph II.

3.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en LDW DISTRIBUTION SA et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LDW DISTRIBUTION SA.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1840 Luxembourg, 11a, boulevard Joseph II.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3).

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, O. Walter, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2007, vol. 541, fol. 2, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007034796/231/72.

(070030473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Neue HECRO GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 16, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 73.403.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

Signature

Référence de publication: 2007034795/2503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03444. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070030694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Vontobel Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 38.170.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
tenue au siège social le mardi 13 février 2007 à 11.00 heures*

Résolution 5

L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'Administrateurs suivants:

- M. Christoph Ledergerber
- M^e Philippe Hoss
- M. Anthony Solway
- M. Martin De Quervain
- M. Roland Franz

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Résolution 6

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de Réviseur d'Entreprise de ERNST & YOUNG S.A., pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007034582/3085/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05824. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Nicoletta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 82.055.

Le bilan au 12 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NICOLETTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007034606/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, réf. LSO-CB06103. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

ING RPFEB Soparfi Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.511.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Luxembourg, le 16 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034614/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04861. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Aerium Aigle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.206.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of January.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AERIUM FGG PROPERTIES, S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 104.717, here represented by Mrs Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal,

The said proxy, initialled *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, declaring to act in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of AERIUM AIGLE, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.206 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of the undersigned notary dated on the 21st day of December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 670 of 1st day of April 2006, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

Resolutions

The sole partner decides to transfer the registered office of the company from L - 1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 5. first sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The appearing party, represented as stated hereabove declares that the registered office of the Company is transferred with effect as of 1st January 2007.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney of the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente janvier,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 104.717, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclarant agir en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de AERIUM AIGLE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.206 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 670 en date du 1^{er} avril 2006, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare donner effet rétroactif au premier janvier 2007 audit transfert du siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157S, fol. 70, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007034593/202/80.

(070029607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Son-Export International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 84.454.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 16 février 2007, la société MEYLAND CONSULTING LTD a été démise de son mandat d'administrateur.

La même assemblée a nommé comme nouvel administrateur:

Mademoiselle Gwenaëlle Montceau, née le 9 septembre 1986 à Gien (France), demeurant à F-45250 Briare, le Clos du Pisseloup.

Son mandat se termine à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2009.

R. Lutgen

Domiciliataire

Référence de publication: 2007034575/268/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Miscanthus-Nawaro-Innovations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.677.

L'an deux mille sept, le neuf février.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MISCANTHUS-HOLDING S.A. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.677 (NIN 2003 4006 572),

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 261 du 4 mars 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Emile Schlessler en date du 28 mai 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 847 du 18 août 2004,

ayant un capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune, entièrement souscrites et libérées,

L'assemblée est présidée par Monsieur Alois Peters, entrepreneur de construction, demeurant à D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4,

qui désigne comme secrétaire Madame Lisa Schaack, employée privée, demeurant à Hinkel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jörg Peters, maître maçon, demeurant à D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de l'objet social et modification afférente de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet le développement, le commerce de matériaux de construction de tout genre et leur commercialisation, et plus particulièrement celles de matières premières renouvelables, ainsi que la mise en valeur de licences et de brevets.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

2.- Changement de la dénomination sociale en MISCANTHUS-NAWARO-INNOVATIONS S.A. en abrégé M.N.I. S.A. et modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} . (alinéa 1^{er}). Il existe une société anonyme sous la dénomination de MISCANTHUS-NAWARO-INNOVATIONS S.A., en abrégé M.N.I. S.A.

3.- Modification de l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 12. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4.- Fixation de la nouvelle adresse à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

5.- Révocation de tous les administrateurs actuellement en fonction

6.- Nomination:

- a) des nouveaux administrateurs,
- b) d'un administrateur-délégué

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet le développement, le commerce de matériaux de construction de tout genre et leur commercialisation, et plus particulièrement celles de matières premières renouvelables, ainsi que la mise en valeur de licences et de brevets.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en MISCANTHUS-NAWARO-INNOVATIONS S.A. en abrégé M.N.I. S.A. et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (alinéa 1^{er}). Il existe une société anonyme sous la dénomination de MISCANTHUS-NAWARO-INNOVATIONS S.A. en abrégé M.N.I. S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 12. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde pleine décharge pour l'exécution de leur mandat.

Sixième résolution

- a) Sont nommés comme nouveaux administrateurs de la société, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2012:
 - Monsieur Alois Peters, entrepreneur de construction, demeurant à D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.
 - Madame Heike Seis, commerçante, demeurant à D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.
 - Monsieur Jörg Peters, maître maçon, demeurant à D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.
- b) Sont nommés administrateurs-délégués de la société, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2012:
 - Monsieur Alois Peters et Monsieur Jörg Peters, prénommés, avec pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: A. Peters, L. Schaack, J. Peters, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 15 février 2007, vol. 364, fol. 18, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 février 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007034685/201/93.

(070030590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Morley International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.614.

Extrait de la Résolution Circulaire du Conseil d'Administration de la Société du 1^{er} février 2007

Le Conseil d'Administration de la Société a accepté de nommer Monsieur William Gilson, professionnellement domicilié au 34, avenue de la Liberté, L-1013, Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 31 janvier 2007, en remplacement de Monsieur Ian Ainscow, qui a démissionné en date du 31 janvier 2007.

Le Conseil d'Administration de la Société a aussi décidé de co-opter Monsieur Eric Bley, professionnellement domicilié au 34, avenue de la Liberté, L-1013, Luxembourg, en tant qu'Administrateur avec effet au 31 janvier 2007 en remplacement de Monsieur Ian Ainscow, qui a démissionné en date du 31 janvier 2007.

Au 31 janvier 2007, le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- M. William Gilson, Président et Administrateur
- M. José Caturla, Administrateur
- M. Eric Bley, Administrateur

Luxembourg, le 16 février 2007.

Pour extrait conforme

W. Gilson

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007034600/649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Immoatlas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.128.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034604/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06090. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Immo-Charlotte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.209.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 20 février 2007

1. L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes actuel, à savoir MANAGEMENT ACCOUNTING SERVICES S.à r.l., avec effet au 5 décembre 2006.

2. Est nommée commissaire aux comptes, avec effet au 5 décembre 2006, la société CERTIFICA LUXEMBOURG, R.C.S. Luxembourg B 86.770, ayant son siège au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2007

3. L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Maître Antoine Meynial, 4, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2008.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007034632/2374/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05544. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070030016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Selene Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.884.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034605/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06092. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070029703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Pool Acquisition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 82.054.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POOL ACQUISITION S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007034607/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, réf. LSO-CB06101. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070029706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Duet Trust and Fiduciary Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.325.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034613/4214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05621. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070029697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

H2O Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 64.766.

L'an deux mille sept, le trente janvier,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AERIUM H2O S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.265, ici représentée

par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclarant agir en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de H2O LAND, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.766 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 610 en date du 24 août 1998 et modifié suivant acte dudit notaire en date du 11 juillet 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1924 du 12 octobre 2006, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare donner effet rétroactif au premier janvier 2007 audit transfert du siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157S, fol. 71, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007034595/202/45.

(070029610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Unirack Western Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 43.634.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007034611/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04186. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Innovation Food Services S.A., Société Anonyme,

(anc. Mantua Food Services S.A.).

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.251.

L'an deux mille sept, le huit février.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire, des actionnaires de la société anonyme MANTUA FOOD SERVICES S.A., avec siège social à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare (Site Agrocenter), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 120.251, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 août 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2194 du 23 novembre 2006,

au capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Crea, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale en INNOVATION FOOD SERVICES S.A. et modification de l'article premier des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de INNOVATION FOOD SERVICES S.A..

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en INNOVATION FOOD SERVICES S.A. et de modifier l'article premier des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de INNOVATION FOOD SERVICES S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Galowich, P. Crea, G. Gredt, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 13 février 2007, vol. 364, fol. 18, case 5. ECH/2007/72. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 février 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007034574/201/48.

(070029916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Bi-Lu-Fer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 76.291.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 janvier 2007

L'assemblée générale ordinaire de BI-LU-FER S.A. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

Conseil d'Administration:

L'assemblée générale prend note de la démission de Monsieur Jean Claude Schaeffer en date du 31 mars 2006 de son poste d'administrateur de la société.

Sont réélus administrateurs pour la durée d'un an:

- Monsieur Walentiny Robert, administrateur, né le 8 août 1948 à Luxembourg, demeurant à L-3371 Leudelange, 12, rue Gruefwiss.

- Monsieur Lano Rolf, administrateur, né le 20 février 1939 à Kyllburg (D), demeurant à D-54655 Kyllburg, Badeners-trasse 49.

- Madame Luerkens Heike, administrateur, née le 16 mars 1959 à Würselen (D), demeurant à L-3390 Peppange, 10, rue An der Griecht.

Est réélu administrateur-délégué pour la durée d'un an:

- Monsieur Walentiny Robert, administrateur, né le 8 août 1948 à Luxembourg, demeurant à L-3371 Leudelange, 12, rue Gruefwiss.

Commissaire:

Est réélu Commissaire aux comptes pour la durée d'un an:

- Monsieur Gerbes Rodolphe, né le 26 novembre 1924 à Luxembourg, demeurant à L-5429 Greiveldange, 1 Hetter-millen,

Itzig, le 28 février 2007.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034631/1345/32.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06999. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Rufus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 64.469.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

RUFUS HOLDING S.A.

R. Reggiori / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007034608/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06009. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Duet Trust and Fiduciary Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.325.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034612/4214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05619. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Don Quijote II Santina Pacio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 57.140.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

Ont comparu:

1- Madame Maria Santina Pacio Fernandez, commerçante, demeurant à L-2628 Luxembourg, 61, rue des Trévires.

2.- Monsieur Christian Bodilsen, commerçant, demeurant à L-1742 Luxemburg, 2, rue J.P. Huberty.

Laquelle comparante sub 1) a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée DON QUIJOTE II SANTINA PACIO S.à r.l. (anciennement DON QUIJOTE II S.à r.l.), avec siège social à L-1660 Luxembourg, 56, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 57.140.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 91 du 26 février 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 410 du 3 juin 1999.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit la résolution suivante qu'elle a prise:

Résolution unique

Madame Maria Santina Pacio Fernandez donne pour autant que de besoin sa démission définitive en tant que gérante de la société DON QUIJOTE II SANTINA PACIO S.à r.l.

Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christian Bodilsen, commerçant, demeurant à L-1742 Luxemburg, 2, rue J.P. Huberty, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Cession de parts sociales

Madame Maria Santina Pacio Fernandez cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit cent (100) parts sociales pour le prix d'un Euro (EUR 1,-) à Monsieur Christian Bodilsen, ici présent et ce acceptant.

Monsieur Christian Bodilsen est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Madame Maria Santina Pacio Fernandez déclare avoir reçu de la part de Monsieur Christian Bodilsen le montant d'un Euro (EUR 1,-) avant la passation des présentes, ce dont quittance et titre.

Monsieur Christian Bodilsen, agissant en sa qualité de gérant de la société DON QUIJOTE II SANTINA PACIO S.à r.l., déclare accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite Monsieur Christian Bodilsen, agissant en sa qualité d'associé unique de la société DON QUIJOTE II SANTINA PACIO S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir constaté que le capital social s'élève actuellement au montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (EUR 12.394,68), l'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société, à concurrence de cinq Euros trente-deux Cents (EUR 5,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (EUR 12.394,68) au montant de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-), moyennant versement en espèces du montant de cinq Euros trente-deux Cents (EUR 5,32).

L'associé unique constate que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (EUR 124,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital sociale est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les parts sociales ont été toutes attribuées à Monsieur Christian Bodilsen, commerçant, demeurant à L-1742 Luxembourg, 2, rue J.P. Huberty.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de fixer le siège social à l'adresse suivante: L-1740 Luxembourg, 16, rue de Hollerich.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bodilsen, M. Pacio Fernandez, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2007, vol. 364, fol. 2, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 février 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007034684/201/71.

(070030638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Kop Maeder Egli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.981.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007034609/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05885. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

ING RPFfB Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.039.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.513.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007034615/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04884. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Equity Special Situations V (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.131.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007034624/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05447. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 2.814.579.093,58.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 112.002.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.002 (the Company), incorporated on 2 November 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C - N ° 367 of 18 February 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 30 October 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C - N ° 2306 of 9 December 2006.

There appeared WPP LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.028 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Olivier Wuidar, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 49,895,038 shares of GBP 56.41 each in the share capital of the Company amounting to GBP 2,814,579,093.58.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Setting of the date of closing of the financial year of the Company that had started on 1st March 2006 on 14 January 2007, decision that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 14 January each year and amendment of article 14 of the articles of association of the Company to reflect these changes; and
3. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that (i) the financial year of the Company that had started on 1st March 2006 shall close on 14 January 2007 and that (ii) the date of the closing of the Company's financial year shall be on 14 January each year.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles so that it shall henceforth have the following wording:

« **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 15 January each year and ends on 14 January of the following year.»

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 700.- (seven hundred Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.002 (la Société), constituée le 2 novembre 2005 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 367 du 18 février 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 30 octobre 2006 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 2306 du 9 décembre 2006.

A comparu WPP LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.028 (l'Associé Unique), ici représentée par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 49.895.038 parts sociales de GBP 56,41 chacune dans le capital social de la Société s'élevant à GBP 2.814.579.093,58;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social de la Société ayant débuté le 1^{er} mars 2006 au 14 janvier 2007, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le 14 janvier de chaque année et modification de l'article 14 des statuts de la Société afin d'y refléter ces modifications; et

3. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide que (i) l'exercice social de la Société ayant débuté le 1^{er} mars 2006 sera clôturé le 14 janvier 2007 et que (ii) la date de clôture de l'exercice social de la Société sera le 14 janvier de chaque année.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 15 janvier de chaque année et se termine 14 janvier de l'année suivante.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 700,- (sept cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. Wuidar, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 janvier 2007, REM 2007/154. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007034579/5770/108.

(070029580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

ING RPF FB Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.026.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.512.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007034616/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04886. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

ING RPF FB Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.013.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.522.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007034617/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04823. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

GKV Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 53.085.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007034618/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05422. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Delvino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.880.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 161 du 8 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen
Notaire

Référence de publication: 2007034635/230/12.

(070029843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Kenai Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.615.

Changement suivant le contrat de cession de parts sociales du 12 février 2007:

- Ancienne situation associé unique détenant 250 parts sociales:

ECOREAL S.A.

- Nouvelle situation associé unique:

| | Parts sociales |
|--|-------------------|
| Monsieur Eric Magrini, conseil, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. | 250 |
| Total | 250 |

Luxembourg, le 19 février 2007.

Pour avis sincère et conforme
KENAI INVESTMENTS S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007034601/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05316. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Myriam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.240.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007034619/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04817. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Myriam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.240.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007034620/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04818. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Lunala Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 113.716.

Avec effet au 20 décembre 2006, la société FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le domicile établi en ses locaux de la société anonyme LUNALA INVESTMENTS S.A.

Avec effet au 20 décembre 2006:

- la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a donné démission de ses fonctions d'administrateur.
- la société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a donné démission de ses fonctions d'administrateur.
- la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a donné démission de ses fonctions d'administrateur.
- la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l a donné démission de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 14 février 2007.

Pour extrait sincère et conforme
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007034628/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04496. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

SKM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.378.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007034621/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04787. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

SKM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 90.378.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007034622/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04783. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

G.A.F.L., Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 90.483.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007034633/239/12.

(070029871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

HG Constructions G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 36, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 118.488.

Au erordentliche Gesellschafterversammlung vom 12. Februar 2007

Die Sitzung ist eröffnet um 14.00 Uhr in Bourglinster.

Gesellschafterbeschluss

Die Gesellschafterversammlung fasst einstimmig folgenden Beschluss:

Änderung des statutarischen Gesellschaftsberechtigung in der täglichen Geschäftsführung wie nachstehend:

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift eines alleinunterzeichnungsberechtigtes Verwaltungsratsmitgliedes der Gesellschafterin mit der obligatorischen Unterschrift (co-signature obligatoire) von Herrn Hans-Jürgen Stecker (Geschäftsführer).

Die Sitzung ist geschlossen um 14.15 Uhr.

Bourglinster, den 12. Februar 2007.

HG FINANCING S.A.
M. Treichel / T. Kolb

Référence de publication: 2007034629/601/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.